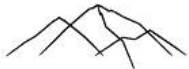


# DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

## Conseil communautaire du 12 Décembre 2018





Le débat d'orientation budgétaire est tout d'abord une obligation légale pour toutes les communautés de communes de plus de 3 500 habitants.

L'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que **le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB)** dont le contenu et les modalités de publication et de transmission ont été précisés par le décret n°2016-841 du 24/06/2016.

Il a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.



# **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (ROB)**

## **LE CONTEXTE GENERAL**

**SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2011 – 2017**

**RAPPORT ANNUEL SUR LA DETTE 2018**

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019**

**BUDGETS ANNEXES - ORIENTATIONS 2019**



**LE BUDGET 2019 SERA ADOPTÉ  
PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 JANVIER 2019**

**COMMISSION DES FINANCES  
ELARGIE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
LUNDI 7 JANVIER 2019  
MARDI 8 JANVIER 2019**

# LE CONTEXTE GENERAL

## LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES POUR 2019

Le projet de Loi de finances pour 2019 prévoit que le déficit public représentera 2,6% du PIB en 2018 puis 2,8% en 2019.

La cible de déficit retenue pour 2019 repose sur un scénario macroéconomique de 1,6% de croissance du PIB.

La croissance en France a atteint 2,3% fin 2017.  
La prévision de croissance pour 2018 est de 1,6%.

La prévision d'inflation pour 2018 se situe entre 1,8 et 2%.

# LE CONTEXTE GENERAL

## La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a été promulguée le 22 janvier 2018

Elle définit la ligne que le Gouvernement souhaite donner aux finances publiques

- Elle prévoit les modalités de contribution à la réduction du déficit public

**Dans la LPFP 2018-2022, les administrations publiques locales doivent baisser d'un tiers leur dette (de 8.8% à 5.8% du PIB)**

# LE CONTEXTE GENERAL

## Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022

➤ **Pour les collectivités locales, trois objectifs ont été assignés (dispositif de contractualisation) :**

- Progression des dépenses de fonctionnement à **1,2% par an** (soit une baisse en euros constants)
- Diminution de **32%** de la dette locale : de 171 Md€ à 116 Md€
- Capacité de désendettement à un seuil maximum de **12 ans** pour le bloc communal, **10 ans** pour les Départements et **9 ans** pour les Régions.

Ces mesures concernent seulement les collectivités territoriales et les EPCI dont les dépenses réelles de fonctionnement dépassent **60 M€ en 2016**, soit 340 collectivités.

**=> En 2018, 322 collectivités ont contractualisé avec l'Etat.**

# LE CONTEXTE GENERAL

## Le Projet de Loi de Finances provisoire pour 2019

### Principales mesures impactant les collectivités

**Le PLF 2019 s'inscrit dans la continuité du PLF 2018.**

**Il ne contient pas de modification significative pour les collectivités locales.**

- **Maintien de la dotation globale de fonctionnement (DGF) = 26,9 Md€**
- **Réforme de la dotation d'intercommunalité = 1,5 Md€**  
**Introduction d'un critère de revenu des habitants pour sa répartition**
- **Minoration des variables d'ajustement de 144 M€**



# LE CONTEXTE GENERAL

## Le Projet de Loi de Finances provisoire pour 2019

### MAINTIEN DE L'ENVELOPPE DU FPIC AU NIVEAU DE 2018

Ce fonds est passé de **150 M€** en 2012, **360 M€** en 2013, **570 M€** en 2014, **780 M€** en 2015 à **1 Md€** en 2016, 2017 et 2018

Il est maintenu à **1 Md€** par la loi de finances 2019.

# LE CONTEXTE GENERAL

## Le Projet de Loi de Finances provisoire pour 2019

### DEGREVEMENT DE LA TAXE D'HABITATION POUR 80% DES CONTRIBUABLES Concernant les résidences principales

Votee dans le cadre du projet de loi de finances 2018, la baisse de la taxe d'habitation va se poursuivre en 2019.

- Deuxième tranche de baisse de la taxe d'habitation (65%)
- Plafond de revenu pour bénéficier d'un dégrèvement de taxe d'habitation en 2019

Quotient familial	Seuil de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement de 65%	Seuil de revenu fiscal de référence à ne pas dépasser pour bénéficier d'un dégrèvement
1 part	27 000 €	27 000 < RFR < 28 000 €
1,5 parts	35 000 €	35 000 < RFR < 36 500 €
2 parts	43 000 €	43 000 < RFR < 45 000 €
2,5 parts	49 000 €	49 000 < RFR < 51 000 €
3 parts	55 000 €	55 000 < RFR < 57 000 €
3,5 parts	61 000 €	61 000 < RFR < 63 000 €

Source : economie.gouv.fr

**Le gouvernement s'est engagé à compenser à l'euro près la perte de recettes des collectivités locales via un mécanisme de dégrèvement au moins jusqu'en 2020**

# LE CONTEXTE GENERAL

## Autres mesures du PLF 2019

### Soutien de l'Etat à l'investissement local

Maintien à un niveau de 2,1 Md€, dont 1,8 pour les communes et EPCI et 0,3 pour les départements, hors FCTVA. Le gouvernement prévoit une hausse de 37 M€ du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local. Les régions devraient quant à elles bénéficier de 166 M€ supplémentaires.

### Automatisation du FCTVA

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

L'article précise également le périmètre des dépenses qui bénéficieront du traitement automatisé et celles qui devront toujours faire l'objet d'une déclaration.

### Aménagement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le PLF prévoit de favoriser la mise en place d'une TEOM incitative (TEOMi) en :

- laissant la possibilité d'inclure dans le champ des dépenses financées par la taxe celles liées à la définition et aux évaluations des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,
- autorisant, la 1<sup>ere</sup> année d'application de la part incitative, que le produit total de la TEOM puisse excéder le produit de l'année précédente, dans la limite de 10% pour absorber les surcoûts de la mise en place de la TEOMi,
- passant de 8% à 3% les frais d'assiettes de recouvrement à la charge des contribuables, pendant 5 ans uniquement.

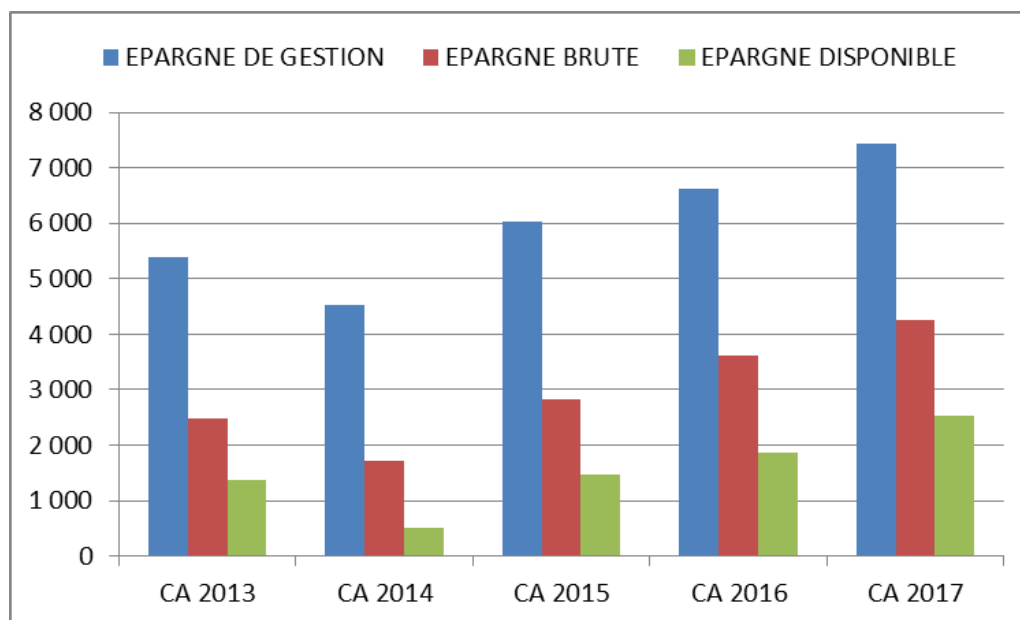


VALLÉE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC



# SYNTHESE DES ELEMENTS FINANCIERS 2011-2017

## EVOLUTION DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION



	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017
EBE en % des recettes réelles de fonctionnement	24%	19%	25%	23%	26%
CAF BRUTE en % des recettes réelles de fonctionnement	11%	7%	12%	13%	15%
CAF NETTE en % des recettes réelles de fonctionnement	6%	2%	6%	7%	9%

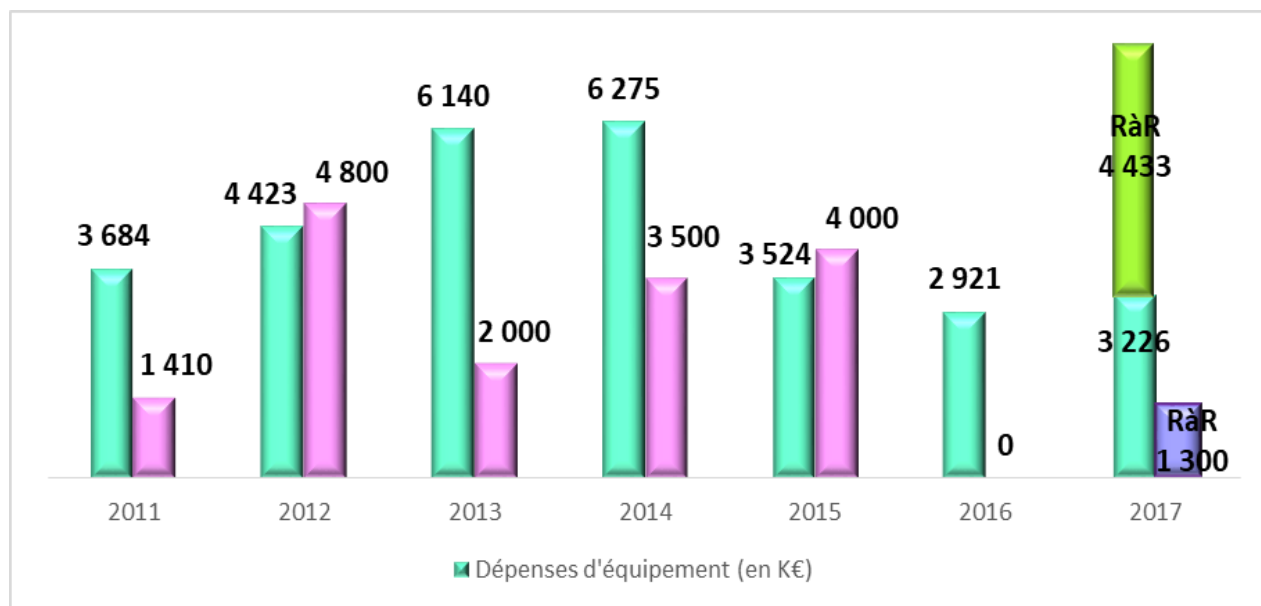
## EVOLUTION DE LA FISCALITE

EVOLUTION DES TAUX DE LA FISCALITE								
Communauté de communes Vallée de Chamonix Mont Blanc								Moyenne nationale 2016
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
TAXE D'HABITATION	6,87%	6,87%	7,04%	7,04%	7,04%	7,04%	<b>7,04%</b>	8,75%
FONCIER BATI	0,364%	0,364%	0,373%	0,373%	0,373%	0,373%	<b>0,373%</b>	2,29%
FONCIER NON BATI	2,85%	2,85%	2,92%	2,92%	2,92%	2,92%	<b>2,92%</b>	5,22%
CFE	28,61%	28,61%	29,33%	29,33%	29,33%	29,33%	<b>29,33%</b>	24,07%

=> Les taux de fiscalité sont stables depuis 2013.

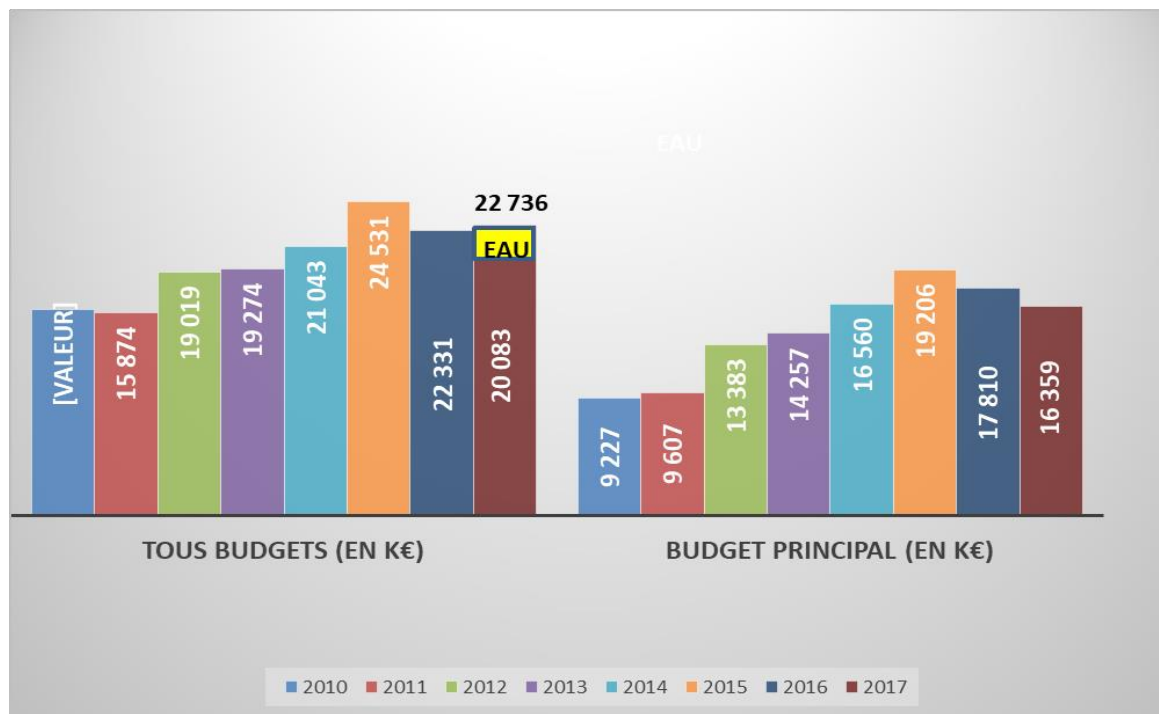
## EVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissements sont financées par l'autofinancement (épargne de gestion), complété par les ressources propres (FCTVA, dotations, subventions) et par le recours à de nouveaux emprunts.



=> Sur la période observée 2011 – 2017, le montant des investissements s'élève à près de 35 M€

## EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT



=> Depuis 2015, la communauté de communes se désendette sur le budget principal.



## SYNTHESE 2011-2017

**La capacité de désendettement est un ratio clé qui permet d'apprécier le niveau acceptable d'endettement.**

Ce ratio, exprimé en années, représente la durée théorique que mettrait la commune pour rembourser l'ensemble de son encours de dette si elle y consacrait chaque année la totalité de son épargne brute.

Le seuil d'alerte se situe entre 10 et 12 ans.

BUDGET PRINCIPAL	2012	2013	2014	2015	2016	2017
<b>Endettement au 31 décembre (hors EHPAD)</b>	13 383	14 257	16 560	19 206	17 810	16 359
<b>Epargne brute</b>	1 829	2 486	1 714	2 817	3 618	4 260
<b>Nombre d'année pour rembourser</b>	7 ans	5 ans	9 ans	6 ans	4 ans	<b>3 ans</b>
	4 mois	9 mois	8 mois	10 mois	11 mois	<b>10 mois</b>

**La moyenne du ratio de désendettement depuis 2012 est d'environ 6 ans.**

## SYNTHESE 2011-2017

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT 2017	Montant en K€ Communauté de Communes	Montant en € par hab. pour la catégorie démographique		
		CC 2017	Région	National
Excédent Brut de Fonctionnement = Epargne de Gestion	7 445	537	71	64
Produits de fonctionnement réels	29 055	2097	338	331
Charges de fonctionnement réelles	21 610	1560	277	277
Capacité d'Autofinancement Brut = Epargne Brute	4 260	307	61	54
CAF nette de remboursements de dettes bancaires = Epargne disponible	2 517	182	43	36

**L'épargne de gestion de la Communauté de Communes pour 2017 est de 537 € par habitant soit plus de 8 fois supérieure à la moyenne nationale.**

**Le taux de coefficient d'intégration fiscale (CIF) de la Communauté de Communes est de 0.550 en 2017, pour une moyenne nationale à 0.357, suite aux nombreux transferts de compétences réalisés.**

**Le montant en €/habitant des produits et charges de fonctionnement traduit ce constat en étant 5 fois supérieur à la moyenne nationale.**

# RAPPORT SUR LA DETTE 2018

## Structure de la dette

### Budget Principal

Au 31 décembre 2018, la dette de la Communauté de Communes s'élève à 14,9 M€ (hors EHPAD) avec un taux moyen de 3,50 %.  
88 % de l'encours est à taux fixe et 12 % à taux variable.

### Tous Budgets

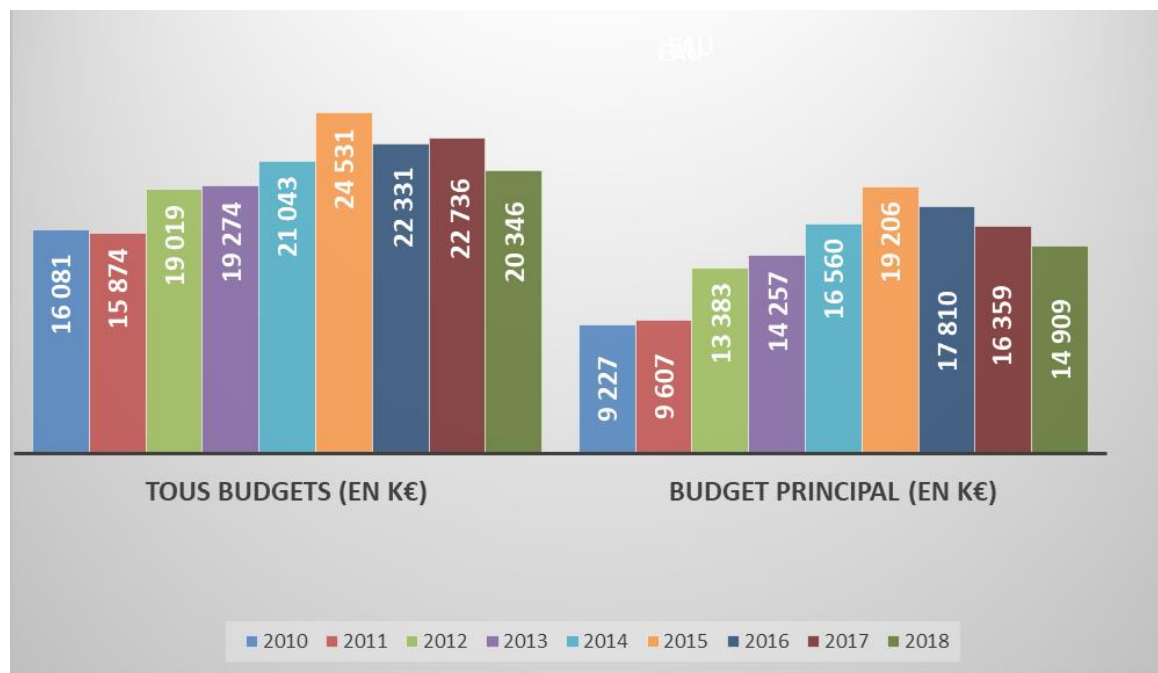
Au 31 décembre 2018, la dette de la Communauté de Communes s'élève à 20,3 M€ (hors EHPAD) avec un taux moyen de 3,47 %.  
87 % de l'encours est à taux fixe et 13 % à taux variable.

**L'encours de la dette (tous budgets) est composé de 54 emprunts auprès de 9 établissements prêteurs et 3 collectivités (transfert de prêts)**

# Evolution de l'encours de la dette

Depuis 2015, l'encours de la dette a diminué sur le budget principal de la Communauté de Communes.

Sur l'année 2018, la Communauté de Communes s'est désendettée de 1 450 K€ sur le budget principal et 2 390 K€ tous budgets



## LA MUTUALISATION DES SERVICES

La Communauté de Communes fonctionne avec :

- ❖ Des services dédiés : culture, sports, tourisme, environnement...
- ❖ Des services mutualisés : secrétariat général, communication, coordination jeunesse, services techniques...
- ❖ 6 services communs créés depuis 2016 : Finances, Ressources Humaines, Urbanisme, Informatique, Affaires juridiques, Marchés publics, qui travaillent pour la Communauté de Communes et les communes selon leur demande.

# LA MUTUALISATION DES SERVICES

La commission mutualisation du 27 novembre 2018 a validé :

- Le projet d'avenant n°7 à la convention de la mutualisation portant sur :
  - Des ajustements concernant l'entretien du centre sportif (transfert de 6 agents vers la CC)
  - La prise en compte des interventions des services techniques communaux sur des compétences communautaires au nombre d'heures réelles et non plus au forfait

## Synthèse mutualisation 2018

	Total	CCVCMB	Chamonix	Les Houches	Vallorcine	Servoz	RVCC / OT AFP / SIVU
Services mutualisés (à charge de la CCVCMB)	1 274 372 €		1 065 243 €	125 813 €	54 785 €	28 531 €	
Services généraux	186 421 €		146 543 €	38 123 €	- €	1 755 €	
Services techniques (dont ordures ménagères et eau/asst)	1 087 953 €		918 700 €	87 691 €	54 785 €	26 777 €	
<i>Rappel 2017</i>	<i>1 075 177 €</i>		<i>855 865 €</i>	<i>158 884 €</i>	<i>35 572 €</i>	<i>24 856 €</i>	
<i>Evolution 2017/2018</i>	<i>18,5%</i>		<i>24,5%</i>	<i>-20,8%</i>	<i>54,0%</i>	<i>14,8%</i>	

Ventilation services communs communautaires * (urbanisme, ressources humaines, finances, marchés publics, informatique, juridique)	2 403 928 €	886 660 €	1 246 116 €	196 322 €	25 726 €	25 991 €	23 113 €
<i>Rappel 2017</i>	<i>2 139 255 €</i>	<i>746 817 €</i>	<i>1 146 008 €</i>	<i>168 683 €</i>	<i>21 070 €</i>	<i>16 931 €</i>	<i>39 745 €</i>
<i>Evolution 2017/2018</i>	<i>12,4%</i>	<i>18,7%</i>	<i>8,7%</i>	<i>16,4%</i>	<i>22,1%</i>	<i>53,5%</i>	<i>-41,8%</i>

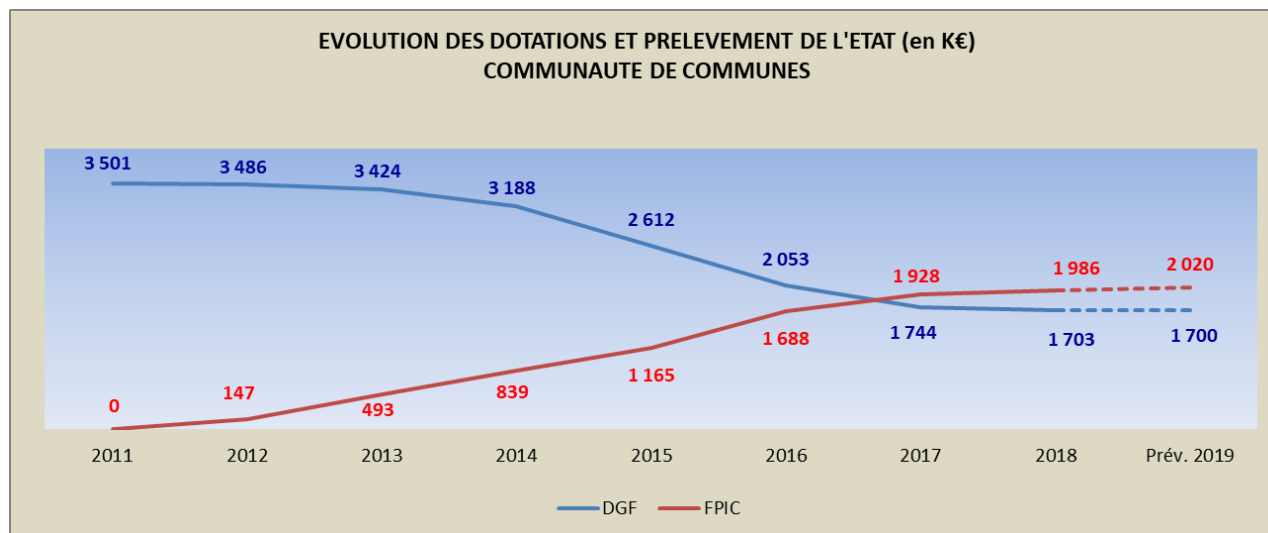
\* En 2018, prise en compte des frais de nettoyage des locaux

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Une forte diminution des dotations et une augmentation rapide des prélèvements depuis 2014, dans le cadre du redressement des finances publiques, ont entraîné un effet de ciseau en 2017 pour la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

En 2018 les concours reçus et la participation versée dans le cadre de la péréquation retrouvent une certaine stabilité.

A ce stade, le PLF 2019 laisse envisager une continuité dans cette stabilité.



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

### STABILITE DE LA DGF EN 2019

Le PLF provisoire 2019, prévoit un dispositif de garantie de dotation égale à 100% du montant de l'année précédente pour tous les EPCI à fiscalité propre, à condition d'avoir pour les communautés de communes un **Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) > à 0.50%**.

Le CIF de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont Blanc est de 0.569312 pour l'année 2018, pour un CIF moyen de la catégorie à 0.366753.

Il est donc proposé de maintenir le niveau de DGF de **2018**.

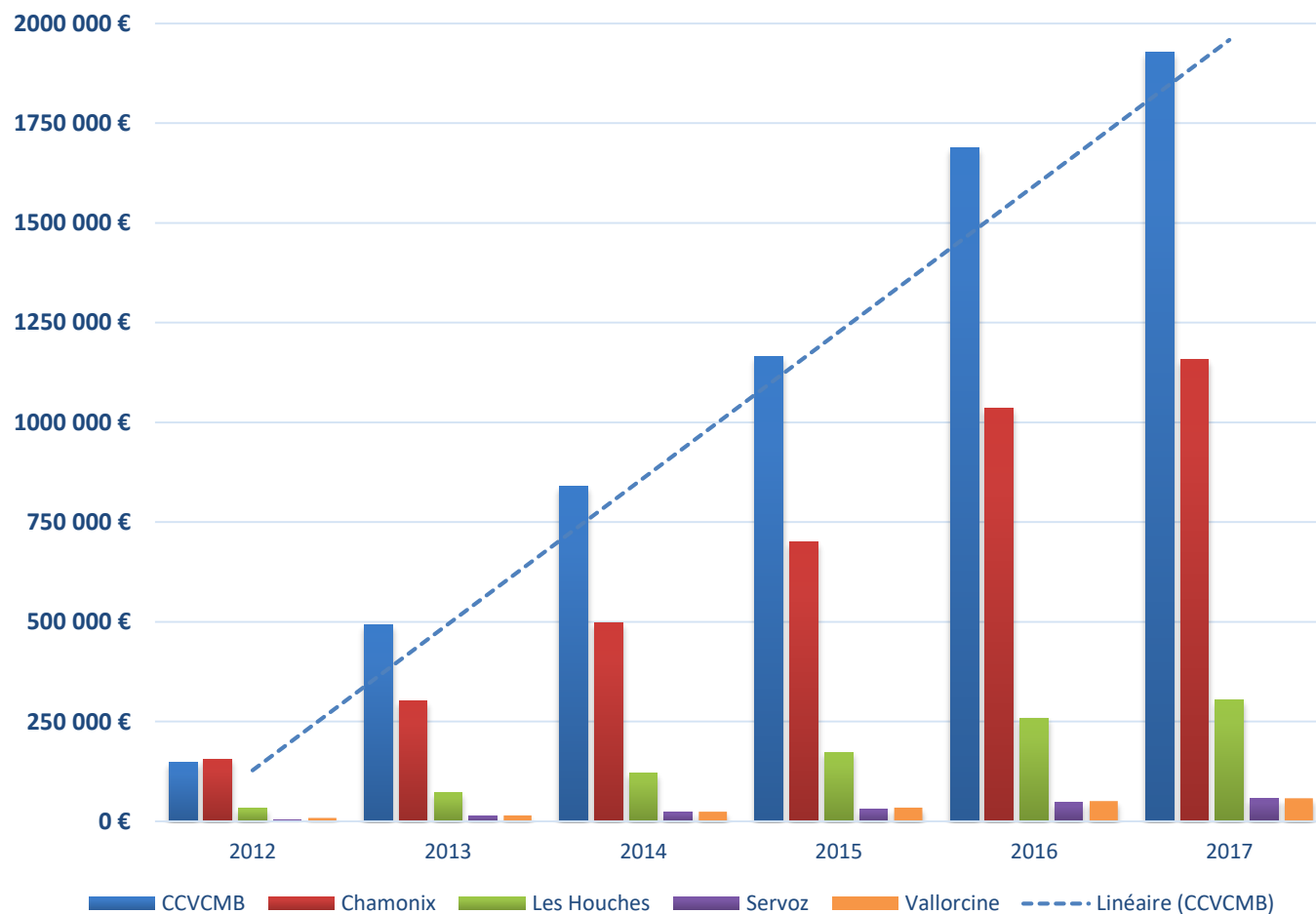
### MAINTIEN DE L'ENVELOPPE DU FPIC AU NIVEAU DE 2018

Compte tenu du manque de précision dans le PLF provisoire 2019, il est proposé d'ajuster la variation du FPIC à hauteur de l'inflation prévisionnelle soit +1,8%



# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Evolution du FPIC 2012-2017



## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Dans le cadre de la solidarité territoriale, le conseil communautaire a délibéré le 18 juillet 2018 en faveur d'une répartition dérogatoire libre.

FPIC Répartition de droit commun			
Collectivités	%	Prélèvement de droit commun 2018	Répartition "dérogatoire libre" délibération du 18 juillet 2018
<b>CCVCMB</b>	<b>55,39%</b>	<b>1 984 585 €</b>	<b>2 090 885 €</b>
Chamonix	33,25%	1 106 190 €	1 106 190 €
Les Houches	8,24%	288 860 €	288 860 €
Servoz	1,48%	52 386 €	
Vallorcine	1,59%	53 914 €	
<b>TOTAL</b>	<b>100,00%</b>	<b>3 485 935 €</b>	<b>3 485 935 €</b>
		<b>-1%</b>	

PREVISIONS	
Prélèvement de droit commun prévisionnel 2019	Prélèvement de droit commun prévisionnel 2020
2 020 000 €	2 060 000 €
1 126 000 €	1 148 000 €
294 000 €	300 000 €
53 000 €	54 000 €
55 000 €	56 000 €
<b>3 548 000 €</b>	<b>3 618 000 €</b>
<b>1,8%</b>	<b>2%</b>

=> Prévision de variation du FPIC à hauteur de l'inflation prévisionnelle soit +1,8%

# ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

## CHARGES DE PERSONNEL

A ce stade, il est prévu :

- De **limiter la hausse de la masse salariale**, à périmètre constant, à environ **1,5 %** (GVT)
- Une **évolution du périmètre** suite au transfert de compétence comprenant le ski de fond et l'entretien du centre sportif
- Une enveloppe prévisionnelle pour des **créations de postes**
- Des **ajustements sur la mutualisation** suite à la commission de mutualisation du 27/11/2018

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

La prospective financière, laisse apparaître une capacité d'autofinancement de **1 390 K€** en 2019 en fonction des hypothèses retenues suivantes :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité et une évolution des bases de +2,8%
- Une stabilité des dotations de l'Etat par rapport aux notifications de 2018
- Une augmentation du FPIC de +1,8% en 2019 par rapport à la notification de 2018
- Stabilité des subventions aux associations
- Une augmentation des charges de fonctionnement à périmètre constant de +1,5%
- Une augmentation des charges de personnel à périmètre constant de +1,5%
- Une enveloppe prévisionnelle pour des créations de postes
- Une augmentation de la subvention au budget transport en fonction de l'indexation du montant de la DSP



## FUNCTIONNEMENT

(En milliers d'euros)

	BP 2018	BP + DM 2018	% Aug.	DOB 2019	% Aug. BP à BP	Projet 2020
<b>RECETTES DE GESTION COURANTE</b>	<b>29 517</b>	<b>29 672</b>	1%	<b>31 047</b>	5,2%	<b>31 318</b>
Impôt et taxes	17 104	17 104	0%	17 654	3,2%	17 939
GEMAPI	420	420	0%	420	0,0%	420
Taxe de séjour	2 700	2 700	0%	2 900	7,4%	3 000
Attributions de compensation + Services communs	2 034	2 122	4%	2 525	24,1%	2 554
AC	704	704	0%	704	0,0%	704
Services Communs	1 330	1 330	0%	1 474	10,8%	1 503
AC Transfert compétence nordique (2019 / 12 mois)	0	88		347		347
Dotation de Compensation Groupement	1 822	1 822	0%	1 925	5,7%	1 925
Dotation d'Intercommunalité	690	690	0%	695	0,7%	695
Autres Dotations & Compensations	711	711	0%	702	-1,3%	702
Participations	974	974	0%	974	0,0%	800
Produits des services	2 292	2 359	3%	2 449	6,9%	2 333
Produits hors ski de fond	2 292	2 292	0%	2 302	0,5%	2 333
Ski de fond (CLECT/ 12 mois)	0	67		147		147
Autre produits (Loyers CSR, MSP Chx et Hou, EHPAD + participations CEJ + Remb. Indemnités journalières)	585	585	0%	589	0,7%	589
Travaux en régie	185	185	0%	213	15,1%	213



(En milliers d'euros)

## FONCTIONNEMENT

	BP 2018	BP + DM 2018	% Aug.	DOB 2019	% Aug. BP à BP	Projet 2020
<b>DEPENSES DE GESTION COURANTE</b>	<b>25 943</b>	<b>26 754</b>	3%	<b>27 087</b>	4,4%	<b>27 345</b>
Prélèvement sur la fiscalité dotation négative et dégrèvement / contributions directes	1 528	1 528	0%	1 528	0,0%	1 528
Reversement du FPIC	2 160	2 160	0%	2 020	-6,5%	2 060
Attributions de compensation - Services communs	190	187	-2%	165	-13,2%	165
AC Vallorcine	211	211		211		211
Services communs Vallorcine	-21	-21		-26		-26
AC Transfert compétence nordique (2019 / 12 mois)	0	-3		-20		-20
Charges de personnel à périmètre constant	6 655	6 655	0%	6 755	1,5%	7 502
Charges de personnel évolution du périmètre	0	44		636		
Evolution du périmètre (Ski de fond & entretien Centre sportif)	0	44		360		
Création de postes en net				276		
Mutualisation	1 002	1 183	18%	1 197	19,5%	1 209
Assurance du personnel et cotisations de groupe	193	278	44%	262	35,8%	266
Charges à caractère général	5 643	5 723	1%	5 874	4,1%	5 962
Charges à caractère général hors ski de fond	5 643	5 663	0%	5 738	1,7%	
Ski de fond (suivant CLECT)		60		136		
Subventions aux associations	5 390	5 435	1%	5 405	0,3%	5 405
Cotisations aux structures intercommunales (CCPMB, SM3A dont Fonds chaleur animation, SCOT)	318	318	0%	318	0,0%	321
GEMAPI reversé au SM3A	420	420		420		420
Subvention budget transports	2 347	2 367	1%	2 410	2,7%	2 410
Divers + Dépenses imprévues	97	456		97	0,0%	97
<b>EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 574</b>	<b>2 918</b>	-18%	<b>3 960</b>	10,8%	<b>3 973</b>
Annuité de la dette	2 536	2 536	0%	2 530	-0,2%	2 528
Produits et charges exceptionnelles	-38	-38		-40		-40
<b>EPARGNE NETTE (CAF nette)</b>	<b>1 000</b>	<b>344</b>	-66%	<b>1 390</b>	39,0%	<b>1 405</b>

## INVESTISSEMENT

**A ce stade du DOB, le montant des investissements prévu pour 2019 s'élève à 6 M€ pour respecter les équilibres économiques**

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES	BP 2018	DOB 2019
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>	<b>6 004</b>	<b>6 000</b>
Autorisation de programme - Crédits de paiement	2 992	3 657
Investissements de l'exercice	3 012	2 343
<b>FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS</b>		
Autofinancement	1 000	1 390
Fonds de compensation TVA	860	717
Subventions	2 022	971
Remboursement avance commune des Houches	22	22
Nouveaux emprunts	2 100	2 900
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>6 004</b>	<b>6 000</b>

## INVESTISSEMENT

### Investissements susceptibles d'être proposés au BP 2019

A ce stade, 4 points concernent les investissements :

- **Les investissements récurrents** destinés au maintien en état du patrimoine de la Communauté de Communes et aux acquisitions nécessaires à son fonctionnement (travaux dans les bâtiments sportifs et culturels, remplacement du matériel,...).
- **Les opérations en cours** dont celles faisant l'objet **d'autorisations de programmes et crédits de paiements AP/CP**, qui seront revues une par une.
- **Les subventions d'équipement** : Programme Habiter Mieux, FEH / FEH +, Fonds Air Gaz, Fonds Air Entreprises, Programme Eco Proxy
- **Les nouveaux programmes** qui feront l'objet d'un travail en commissions





VALLÉE DE CHAMONIX  
MONT-BLANC



# BUDGETS ANNEXES ORIENTATIONS 2019

## BUDGET ORDURES MENAGERES

Les perspectives pour l'année 2019 laissent entrevoir la structure budgétaire suivante :

### FONCTIONNEMENT DEPENSES : 4 123 600,00 €

→ 022 dépenses imprévue	50 000 €	0%
→ 011 Charges à caractère général	800 000 €	hypothèse + 3,35%
→ 012 Personnel	1 116 500 €	hypothèse +1,5 %
→ 065 participation SITOM	1 340 000 €	0%
→ 066 charges financières	8 000 €	(intérêt des emprunts)
→ 067 charges exceptionnelles	6 000 €	0%
→ 042 amortissements	250 000 €	0%
→ 023 virements à l'investissement	554 100 €	

### FONCTIONNEMENT RECETTES : 4 123 600,00 €

→ 070 produits des services	101 000 €
→ 073 TEOM	3 982 200 €
→ <u>Taux à 8,2% sur une hypothèse d'augmentation des bases de 2 %</u>	
→ 076 subventions	40 400 €



## BUDGET ORDURES MENAGERES

### INVESTISSEMENTS DEPENSES: 920 000 €

➤ Annuité de l'emprunt	<b>55 000,00 €</b>
➤ Immobilisations ; capacité d'investissement	<b>865 000,00 €</b>
<i>Propositions</i>	
Matériel mobilier	<b>50 000,00 €</b>
Achat d'un camion moloch	<b>280 000,00 €</b>
Poursuite du programme d'implantation des conteneurs	<b>150 000,00 €</b>
Travaux déchetteries	<b>30 000,00 €</b>
Autres travaux/études	<b>40 000,00 €</b>
Inscription d'une ligne budgétaire	<b>315 000,00 €</b>

### INVESTISSEMENTS RECETTES : 920 000 €

➤ Versement de la section de fonctionnement	<b>552 550,00 €</b>
➤ FCTVA	<b>117 450,00 €</b>
➤ Amortissements	<b>250 000,00 €</b>

## BUDGET TRANSPORT

En 2018, l'évolution de l'offre de transport et le développement d'infrastructures adaptées se sont poursuivis afin de continuer à opérer le transfert de l'usage de la voiture particulière vers les transports en communs et la mobilité douce. En 2017, le trafic moyen des véhicules légers entrant à Chamonix est de 13 500 véhicules/jour. L'extension de la voie verte en direction du centre-ville de Chamonix se poursuit, avec la réalisation d'un ouvrage de franchissement sur l'Arve au pont des Gaillands et la création de la piste cyclable jusqu'au giratoire du stade sur la promenade Marie Paradis. L'avenue de la Plagne qui dessert le centre sportif est aménagée en zone de circulation apaisée pour les cycles et les piétons. L'installation de plusieurs sites de racks à vélo s'est poursuivi : rue des moulins, avenue Ravel le Rouge, EMDI, Place des Séracs.

Le réseau de transport en libre circulation, confié au délégataire Mont Blanc Bus jusqu'en juillet 2022, poursuit son évolution par l'adaptation des horaires et des lignes de bus, tant à destination des clientèles touristiques que des usagers permanents. Le délégataire dans son rapport 2017/2018 annonce une augmentation de la fréquentation de + 3.4 % représentant 469 773 voyageurs en période d'intersaisons. La fréquentation annuelle 2017/2018 est de 2 486 584 voyageurs. Cette augmentation est en phase avec les engagements contractuels de la DSP. En présentant un taux de qualité proche des 95 %, le réseau répond largement aux attentes des usagers. Les réclamations baissent de -14% avec 69 demandes. Il reste à améliorer, la ponctualité, les horaires et la qualité de l'information aux arrêts. Pour améliorer le service, une enquête détaillée de satisfaction des usagers a été réalisée au printemps 2018.

### **Pour 2019, le réseau continue d'adapter son offre de transport :**

- Transformation des lignes express 11 et 12 entre Chamonix et Les Grands-Montets-Le Tour en lignes omnibus, avec cadencement au 1/4 heure - cout constant
- Adaptation du circuit "mulet" avec la desserte de Chamonix Nord et du centre sportif - cout constant
- Ligne hivernale Brévent - Flegère - service supplémentaire +37 259 €

**L'équilibre financier de ce budget est très contraint avec d'une part, des dépenses en augmentation régulières liée aux évolutions des indices du contrat du délégataire et d'autre part, des recettes peu dynamiques. Le budget dégage peu d'auto-financement. L'investissement en fond propre reste limité.**

## BUDGET TRANSPORT

### Prévision budgétaire 2019 : Les dépenses augmentent plus rapidement que les recettes

#### Volet dépenses: + 179 762 €

Une augmentation de la rémunération du délégataire de + 2.77 % (soit +127 600 €) conformément à l'application de la clause de révision de la DSP et sous réserve de la forte évolution des indices de carburants.

Une perte de recette publicitaire de 14 903 € en 2019 associé au risque juridique important lié au contentieux entre Mont Blanc Bus et la régie publicitaire "HOLD ON".

Une augmentation de +37 259 € au titre du service supplémentaire Brévent - Flégère.

#### Volet recettes: +72 900 €

Légère augmentation des participations RM (+ 72 900 €)

#### Axes d'équilibre du budget:

Augmentation de la subvention d'équilibre du budget général

Recettes supplémentaires sur participations RM SIVU/LHSG/HOUCHES

Recette supplémentaire au titre de la réversion partielle sur le titre VIA CHAM autorisant la libre circulation sur les transports en communs

Recette supplémentaire sur forfait journée RM de l'ensemble des sites de la vallée

Compte tenu des incidents 2018 sur certaines installations de remontées mécaniques de la CMB, les prescriptives 2020 sont défavorables. Il est à prévoir une baisse des recettes sur les participations des RM.

## BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

L'année 2018 qui peut être qualifiée d'année de transition a été marquée par la reprise en gestion publique des services d'eau et d'assainissement sur l'intégralité du périmètre de la communauté de commune.

Les régies créées en 2015 (RAVCMB - Assainissement) et 2017 (O2VCMB – Eau potable) sont devenues depuis le début de cette année 2018 les Services Publics Industriels et Commerciaux (S.P.I.C.) opérationnels de la communauté de commune en charge de la gestion des services d'eau et d'assainissement pour les volets :

- Relation clientèle, avec l'ouverture d'un point d'accueil clientèle supplémentaire pour améliorer la relation clientèle, répondre aux questions techniques, de facturation, et procéder à l'encaissement par la mise en place d'une régie de recette.
- Investissements

Ceci en association avec un prestataire privé chargé de l'exploitation des réseaux et des stations d'épuration, dans le cadre de contrats de gérance notifiés par la collectivité le 1<sup>er</sup> décembre 2017.

Cette nouvelle organisation hybride avec une régie en lien direct avec nos clients et notre prestataire a nécessité une adaptation importante des équipes en place pour créer la synergie nécessaire à une satisfaction optimale des abonnés, tout en engageant la structuration du service pour absorber l'augmentation du nombre de clients et les nouvelles missions dévolues aux régies.

On constate une augmentation depuis le 1<sup>er</sup> janvier de plus de deux fois et demi le nombre de clients de la régie, passant de 4 085 à 10 170 abonnés. Mais aussi des volumes distribués multiplié par 4 passant de 433 380 m<sup>3</sup> à 1 842 097 m<sup>3</sup>.



## BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

Les difficultés de recrutement ont conduit à ce que les postes inscrits au budget 2018 pour absorber l'augmentation immédiate d'activité n'ont pu être pourvu dans des délais raisonnables. Un des deux recrutements ne sera d'ailleurs pas pourvu avant 2019. Ce retard dans les recrutements se conduira par une faible consommation des crédits ouverts.

Cette année a permis également de s'approprier la base de données clientèle de la commune centre ainsi que le fonctionnement technique de ses réseaux d'eau. Cette meilleure connaissance permettra dès le prochain budget de proposer des outils modernes qui permettront demain une mise en cohérence tarifaire adaptée à la typologie de nos clients (Smart Water), ainsi que des investissements adaptés pour garantir une qualité et une continuité de service public pour les années à venir.

La différence de tarification de l'eau potable existant entre les communes, s'est accentuée par rapport à 2012 et a globalement évolué moins vite que l'inflation des services d'eau sur la même période.

Dans l'attente d'une orientation sur la méthode de convergence tarifaire, la prise en compte annuelle de l'inflation des prix devra permettre de préserver la capacité d'autofinancement des services.

Concernant l'assainissement, en 2018, la baisse de 20% de la prime d'épuration annoncée lors du précédent débat d'orientation budgétaire s'est vérifiée, conduisant à réduire le produit 2018 de cette participation de l'agence de l'eau de 49 K€ par rapport à 2017. La baisse va se poursuivre et il convient par prudence de considérer que la recette de 2019 sera réduite de 40% par rapport à cette année.

Concernant la PFAC, cette année a vu une baisse du nombre de construction sur le territoire devant conduire à une baisse de 30% du produit de cette participation. Par contre, les recettes de PFAC et d'offre de concours liées à l'urbanisation restent stable avec un produit de 516 k€ sur 2017.

## BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

### Les perspectives 2019 :

En terme de recettes, l'année 2019 marquera la première année de recettes intégralement perçues par la collectivité, alors qu'en 2018, la collectivité n'a perçu que le produit de la surtaxe communautaire pour la vente d'eau et d'assainissement sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 31 décembre 2017. On peut espérer un produit supplémentaire de l'ordre de 600 K€ sur le budget O2VCMB et 250 k€ pour l'assainissement pour l'exercice 2019.

Il conviendra également pour parvenir à engager la réflexion sur une convergence tarifaire de l'eau potable à l'échelle du territoire de la communauté de communes, de se faire assister par un conseil pour envisager au vu des structures de consommation de nos consommateurs une nouvelle tarification plus juste de l'eau par rapport aux surcoûts induits par les périodes d'affluences touristiques. L'usage de la tarification saisonnière pourrait être opportun mais notre spécificité de territoire montagnard imposera de valider la performance d'outils de relève pour garantir la possibilité de collecter les données indispensables à la mise en place d'une telle tarification.

En terme de dépenses, il conviendra tout d'abord d'adapter les moyens humains, en particulier sur le volet technique, du fait des modifications organisationnelles possibles (financement de 60% d'un temps plein sur 3 voir 6 années) pour le poste de technicien ARVE PURE dans le prochain programme de l'agence de l'eau RMC, et également pour répondre aux besoins qui se sont fait jour après une année de travail, et pour répondre correctement à nos clients.



## BUDGETS EAU ET ASSAINISSEMENT

### Les perspectives 2019 :

Les travaux d'investissements s'orienteront pour ce qui concerne l'eau potable au vu des sécheresses qui deviennent fréquentes et impactent les ressources vers une optimisation de l'usage des ressources gravitaires disponibles, avec une reprise systématique des branchements anciens pour améliorer le rendement, ce qui conduira à une sécurisation de l'alimentation du centre-ville. Cette approche conforme aux préconisations du schéma directeur d'eau potable réalisé en 2013, sera complétée par le renouvellement des carrefours stratégiques du réseau structurant en place. La mise en place d'unité de traitement UV sera poursuivi, pour permettre de réduire voire supprimer l'adjonction de chlore sur les UDI qui le permettent, afin d'améliorer la qualité gustative de l'eau distribuée. Les programmes de renouvellement de réseaux associés ou pas aux aménagements de surface, ceci en concertation avec les collectivités gestionnaires seront également poursuivis pour améliorer le taux moyen de renouvellement, et par là même le rendement du réseau.

Concernant l'assainissement, l'étude d'opportunité sur la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage industriel sera engagée. La STEP des Trabets devra également faire l'objet d'une première rénovation lourde de ses bios filtres qui se formalisera par une autorisation de programme sur plusieurs exercices comptables.

En complément de ces travaux structurants, les programmes de travaux s'inscriront dans la continuité des engagements pris par la Communauté de communes en cohérence avec les niveaux d'investissements prévus dans les études respectives sur les transferts de compétences.